

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 14

SEANCE DU JEUDI 9 OCTOBRE 2008

L'an deux mille huit, le jeudi 9 octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Pascale ROMERO, José NUNES, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

Absents et excusés : Laurence FLEURY qui a donné pouvoir à Pascale ROMERO.

Date de la convocation : 02/10/2008
Date d'affichage : 02/10/2008

Madame Monique MARTY est nommée secrétaire de séance.

Lecture est donnée ensuite du compte-rendu précédent.

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de l'abri du terrain de foot. Le nettoyage est à faire ainsi que la pose d'un lave-main en faïence. Il informe l'assemblée de la prise d'un arrêté qui a permis la prolongation du contrat de Cédric HENRIOT et demande à l'assemblée de se prononcer sur une reconduction du contrat le concernant jusqu'au 28 novembre inclus afin de seconder Claude MOLINIER pour l'ensemble des travaux (local terrain de sport, aménagement de la rue du Lavoir, traçage de parking, passage piéton). Monsieur MAHOUX Didier doit contacter Tarn Aveyron Signalisation pour un devis afin de concrétiser ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 15 voix pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un contrat à durée déterminé (régis par les dispositions relatives aux agents non titulaires de droit public telles qu'elles résultent de l'article 3, alinéa 2 de la loi n°84- 53 du 26.01.1984 modifiée), pour faire face à ce surcroît de travail occasionnel, avec Monsieur **Cédric HENRIOT**, demandeur d'emploi,
- **DEFINIT** les conditions suivantes :
 - durée du contrat : **du 18/10/2008 au 28/11/2008 inclus**,
 - durée hebdomadaire du travail : 35 heures ; Monsieur Cédric HENRIOT devra se conformer aux instructions concernant les conditions d'exécution du travail et à respecter l'horaire pratiqué dans la collectivité
 - rémunération selon le grade d'Adjoint technique 2^{ème} classe, 1^{er} échelon de l'échelle 3, IB 281 – IM 290.

1°) DECISION MODIFICATIVE N7- ACHAT TERRAIN NEGRARIE MILLET COMPTE 2111-137.

M. Christian BERNAT rappelle que les crédits budgétaires sont à modifier et à augmenter pour le paiement à M.MILLET de l'achat du terrain de la Négrarié soit un total à prévoir de 6 560 € pour le terrain et 508.10 € pour les frais notariés. Il manque 1170.36 € mais il faut prévoir un surplus pour les frais notariés pouvant être modifiés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 15 voix pour, de procéder à une décision modificative d'un montant de 1 658.54 € ainsi qu'il suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	----- Diminution de crédits	----- Augmentation de crédits	----- Diminution crédits	----- de Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2311-137 Achat du terrain à la Négrarié		1 658.54 €		
TOTAL D21		1 658.54 €		
2315-086 Aménagement village	500.00 €			
2315-128 Travaux voirie communale	1 158.54 €			
TOTAL D 23 Immobilisations en cours	1 658.54 €	€		
TOTAL	1 658.54 €	1 658.54 €		
TOTAL GENERAL		0.00 €		0.00€

2) DECISION MODIFICATIVE N°8- AMENAGEMENT DU CARRE FOUR DU COUSTAROU COMPTE 2315-140.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de délibérer pour payer la facture à l'entreprise GRANET. En effet, les crédits votés à ce programme sont insuffisants à savoir 6 000 €. L'entreprise ROSSONI a été réglée à hauteur de 5 371.13 €, il faut ajouter à cela 364.29 € d'arrosage intégrée.

L'entreprise GRANET a été reçue par Geneviève SOCCOL, Jacqueline ESCANDE, Monsieur le Maire et ses adjoints. Il est ressorti de cet entretien que l'entreprise GRANET s'est engagée à remplacer les végétaux qui avaient souffert de la sécheresse ainsi qu'à affiner le terrassement entre les bordures et les plantations.

Le montant de la facture s'élève à 1 193.54 € + 526.46 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 15 voix pour, de procéder à une décision modificative d'un montant de 1 500 € ainsi qu'il suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	----- Diminution de crédits	----- Augmentation de crédits	----- Diminution crédits	----- de Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2315-086 Aménagement village	1 500.00 €			
2315-140 Aménagement du carrefour		1 500.00 €		
TOTAL D 23 Immobilisations en cours	1 500.00 €	1 500.00 €		
TOTAL	1 500.00 €	1 500.00€		
TOTAL GENERAL		0.00 €		0.00€

3) DECISION MODIFICATIVE N°9- SORTIE ACTIF AUTO-LA VEUSE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 15 voix pour, de procéder à une décision modificative comme suit :

DESIGNATION	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
	----- Diminution de crédits	----- Augmentation de crédits	----- Diminution de crédits	----- Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 675 Cession auto-laveuse		4 340.00 €		
TOTAL D 042 Opérations d'ordre entre section		4 340.00 €		
R 776 Cession auto-laveuse				4 089.00 €
TOTAL R 042 Opérations d'ordre entre section				4 089.00 €
R 775 Cession auto-laveuse				251.00 €
TOTAL R 77 Produits exceptionnels				251.00 €
TOTAL		<u>4 340.00 €</u>		<u>4 340.00 €</u>
INVESTISSEMENT				
D 192 Cession auto-laveuse		4 340.00 €		
TOTAL D 040 Opérations d'ordre entre section		4 340.00 €		
R 2158 Cession auto-laveuse				4 340.00 €
TOTAL R 040 Opérations d'ordre entre section				4 340.00 €
TOTAL		<u>4 340.00 €</u>		<u>4 340.00 €</u>
<u>TOTAL GENERAL</u>		<u>8 680.00 €</u>		<u>8 680.00 €</u>

4) PROJET DE DELIBERATION POUR LES COLLECTIVITES DESIREUSES DE PARTICIPER AU SOUTIEN DU 8^{ème} RPIMA DANS SES ACTIONS CIVILO-MILITAIRES.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du comité de pilotage « soutien au 8^{ème} RPIMA » du 11 septembre 2008 qui présente un projet de délibération qui demanderait une contribution financière des communes pour soutenir les actions civiles des militaires installés en Afghanistan vis-à-vis des populations afghanes.

Après la lecture de la lettre et du projet de délibération, un tour de table permet de déclencher un débat contradictoire.

En conséquence et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 1 voix pour, 11 voix contre et 3 abstentions décide de ne pas voter de contribution financière pour cette action.

5) DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A L'ETUDE FAITE PAR SEM81 CHARGEE DU PROJET DE FAISABILITE DE LA CONSTRUCTION DE LA CUISINE CENTRALE.

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A L'ETUDE DE FAISABILITE PAR LA SEM 81 (projet de construction d'une cuisine centrale).

Monsieur le Maire informe les élus présents d'un courrier reçu en mairie le 10 septembre de la mairie de Vielmur qui envisage la réalisation d'une étude dans le cadre du fond d'aide à la décision quant au projet de construction d'une cuisine centrale.

Par le biais du conseil général, cette étude est prise en charge à 80 % et il reste 800 € à recouvrer pour boucler cette action. En conséquence, il serait demandé 150 € de participation à la commune de Vielmur et de Sémalens et 65 € de participation est à prévoir pour les petites communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 15 voix pour d'octroyer la somme de 65 € à la commune de Vielmur pour la demande faite auprès de la SEM 81 subventionnée par le conseil général dans le cadre du fond d'aide à la décision. Cette somme sera imputée en fonctionnement sur le compte 658.

6) DESIGNATION DU CORRESPONDANT PANDEMIE GRIPPALE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Madame Monique MARTY comme correspondante dans le cadre des actions à réaliser en cas de pandémie grippale.

QUESTIONS DIVERSES

- **Devis de l'entreprise MARCATO Robert** : Rénovation des murs et plafond de la classe du haut : **3 758.39 € TTC**. Travaux pour le sol avec fourniture 1 739.18 € TTC. Le conseil municipal donne son accord pour la rénovation des murs uniquement et cette somme viendra imputer le compte entretien bâtiments au 61522. Les travaux auront lieu pendant les vacances scolaires de Toussaint.
- **Ruisseau Aybes** : les travaux entrepris par le CFA sont appréciés et valorisent le site. Le CFA reviendra dans un mois continuer le travail de nettoyage et de remise en état des berges avec aménagement.
- Monsieur le Maire félicite M.MAURIES Christophe pour le bulletin municipal qui fait l'unanimité dans l'assemblée et auprès de la population.
- Monsieur BERNAT Christian donne un compte-rendu de la réunion de travail du 25 septembre.

Location de la salle de sports au Groupement Coopératif Occitan : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer pour fixer le montant de participation de la location de la salle de sport à demander au GCO car cette somme ne peut pas être versée directement à l'association sportive de Frèjeville suite au repas qui s'est déroulé le 23 mai 2008 dans la salle. En effet, le GCO voulant organiser un repas clôturant les travaux des silos à la ZAC ont demandé à la Mairie le prêt de la salle de sport moyennant la somme de

300 €. Cette somme sera demandée au GCO par un titre émis au compte 758 et sera ensuite reversée à l'association sportive de Frèjeville comme le souhaite le GCO.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le montant de la location de la salle de sport à 300 €, somme qui après encaissement sera reversée à l'association sportive sous la somme d'une subvention supplémentaire au compte 6574.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au jeudi 13 novembre 2008 à 20 h 30.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.